

N° 1561 : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2313-1 et L.1612-4,
VU l'avis de la Commission des Finances du 22/02/2022 sur les propositions de dépenses et de recettes,
Considérant que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au vote du Budget Primitif 2022 chapitre par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses : 3 997 279.22 €**

Libellé	BP 2022
011- Charges à caractère général	849 700.00 €
012- Frais de personnel et charges assimilées	1 453 034.00 €
014- Atténuations de produits	207 775.00 €
65- Autres charges de gestion courante	146 701.00 €
66- Charges financières	119 109.25 €
023- Virement à la section d'investissement	1 220 959.97 €

Recettes : 3 997 279.22 €

Libellé	BP 2022
70- Produits des services et ventes diverses	178 000.00 €
73- Impôts et taxes	1 921 703.50 €
74- Dotations, subventions et participations	705 825.00 €
75- Autres produits de gestion courante	285 500.00 €
76- Produits financiers	2.01 €
Résultat reporté R 002	906 248.71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses : 4 377 402.75 €**

Libellé	BP 2022
16- Emprunts et dettes assimilées	433 903.31 €
20- Immobilisations incorporelles	294 212.92 €
21- Immobilisations corporelles	1 400 168.92 €
23- Immobilisations corporelles en cours	2 239 452.50 €
041- Opérations patrimoniales	9 665.10 €

Recettes : 4 377 402.75 €

Libellé	BP 2022
10- Dotations, fonds divers et réserves	133 000.00 €
13- Subventions d'investissement	889 277.26 €
021- Virement à la section de fonctionnement	1 220 959.97 €
041- Opérations patrimoniales	9 665.10 €
024- Produits des cessions d'immobilisations	150 000.00 €
Solde d'exécution de la section investissement reporté -001	1 974 500.42 €

APPROUVE, à l'unanimité, le Budget 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
Investissement	4 377 402.75 €	4 377 402.75 €
Fonctionnement	3 997 279.22 €	3 997 279.22 €

Fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme,

Le Maire.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en Préfecture,

Le

Publié le





MAIRIE DE ROZAY-en-BRIE

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : Le 05 avril 2022

Nombre de Conseillers Municipaux :

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 14

VOTANTS : 20

Le **jeudi 14 avril 2022**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :

Mr PERCIK Patrick, Maire.

M. DE MATOS Gilbert, Mme BOGHE Fabienne, M. LEPROUST Thierry, Adjoint au Maire

M. BLANCHARD Maurice, M. DELAUAUX Jean-Claude, Mme MISZCZAK Brigitte, Mme MICHARD Céline, Mme MICHALOWSKI Sylvie, M. GRANDMAIRE Serge, M. BOULANGER Yvan, Mme BOURGEOIS Bénédicte, M. PEROCHEAU Sébastien, M. PAILLER Hervé, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme PIOT Valérie pouvoir à M. PEROCHEAU Sébastien

M. PETER Jean-Pierre pouvoir à M. LEPROUST Thierry

M. WILLART Stéphan pouvoir à M. PERCIK

Mme GAPPINI Valérie pouvoir à M. DE MATOS Gilbert

M. NYSSSEN Alrick pouvoir à Mme MICHALOWSKI Sylvie

Mme BIRON Nolwenn pouvoir à Mme BOGHE Fabienne

ABSENTS EXCUSÉS :

M. NASSAU Frédéric

Mme DUTARTRE Sonia

Mme FOULON Patricia

ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE :

Mme PERCIK Vénissia

Mme MICHALOWSKI Sylvie a été élue secrétaire de séance.